



PROCES-VERBAL du Conseil Communautaire Séance du 23 mars 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- En exercice : 42
- Présents : 38
- Votants par procuration : 4
- Total des votants : 42

A compter de 20h12 :

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- En exercice : 42
- Présents : 37
- Votants par procuration : 5
- Total des votants : 42

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois du mois de mars, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Communauté convoqués le dix-sept mars deux mille vingt-trois, se sont réunis au sein de la salle La Ficelle de GODERVILLE, sous la présidence de Monsieur GIRARD Serge, Président.

PRESENTS :

- LESAUVAGE Huguette, Maire d'ANGERVILLE-BAILLEUL,
- RIVOALLAN Pierre, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL,
- LEVESQUE Jérôme, Conseiller Titulaire, d'ANNOUVILLE-VILMESNIL,
- LEMESLE Michel, Maire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT,
- MAESEN Lydie, Conseillère Titulaire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT,
- MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE,
- AUBE Annie, Conseillère Titulaire de BEC-DE-MORTAGNE,
- GEULIN Isabelle, Maire de BENARVILLE, FLEURY David, Maire de BORNAMBUSC,
- MALO Jean-Claude, Maire de BREaute,
- DHERVILLEZ Pascale, Conseillère Titulaire de BREaute, (Départ à 20h12)
- VANDERMEERSCH Aldric, Conseiller Titulaire de BREaute,
- BLONDEL André-Pierre, Maire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX,
- DURECU Annie, Conseillère Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX,
- DUBOCAGE Kévin, Conseiller Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX,
- DELAMARE Pascal, Maire de DAUBEUF-SERVILLE, (Départ à 20h58)
- PAUMELLE René, Conseiller Titulaire d'ECRAINVILLE,
- CARLIERE Frédéric, Maire de GODERVILLE,
- GERON Michel, Conseiller Titulaire de GODERVILLE,
- COZIC Bernadette, Conseillère Titulaire de GODERVILLE,
- MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE,
- VANIER Pascaline, Conseillère Titulaire de GODERVILLE,
- ROSE Marc, Conseiller Titulaire de GODERVILLE,
- LAVILLE-REVEL Géraldine, Conseillère Titulaire de GODERVILLE,
- LEROUX Christian, Conseiller Titulaire de GONFREVILLE-CAILLOT,
- GIRARD Serge, Maire de GRAINVILLE-YMAUVILLE,
- DROGUET Jean-Pierre, Conseiller Titulaire de GRAINVILLE-YMAUVILLE,
- JEZEQUEL David, Maire d'HOUQUETOT,
- SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL,
- LELIEVRE Linda, Conseillère Titulaire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL,
- REMOND Franck, Maire de MENTHEVILLE,
- QUESADA Antonio, Maire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE,
- BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE,
- BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX,
- VAUCHEL Benoit, Conseiller Titulaire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX,
- GOUPIL Gervais, Maire de TOCQUEVILLE-LES-MURS,
- NIEPCERON Hervé, Maire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT,
- SCHUFT Emmanuelle, Maire de VIRVILLE.

PROCURATIONS :

- Mme GUEROULT Claire, Maire d'ECRAINVILLE à M. PAUMELLE René, Conseiller Titulaire d'ECRAINVILLE,
- Mme BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE à M. QUESADA Antonio, Maire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE,
- Mme LECARPENTIER Véronique, Conseillère Titulaire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE à BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE,
- Mme MURARI-BOZEC Marie-Claude, Conseillère Titulaire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT à M. NIEPCERON Hervé, Maire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT

- Mme DHERVILLEZ Pascale, Conseillère Titulaire de BREUTE (départ à 20h12) à M. MALO Jean-Claude, Maire de BREUTE,

REPRESENTATION DE : M. DELAMARE Pascal, Maire de DAUBEUF-SERVILLE (départ à 20h58) par M. BLONDEL Jacques, Conseiller Suppléant de DAUBEUF-SERVILLE

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

- Mme MIUS Sandrine, Directrice Générale des Services,
- Mme ESTIVAL Audrey, Directrice Générale Adjointe Pôle Cadre de Vie,
- Mme GADONNA Angélique, Administration Générale,
- Mme SLIMANI Djaméla, Responsable Finances.

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur GIRARD demande qui souhaite se présenter en tant que secrétaire de séance.

Mme COZIC Bernadette, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, est nommée secrétaire à l'ouverture de la séance.

Le conseil communautaire

PREAMBULE

Monsieur le Président demande si le procès-verbal du conseil du 09 février 2023 soulève des questions. Monsieur BLONDEL demande une précision sur le droit de préemption urbain. Il ne comprend pas pourquoi ce droit revient à la Communauté de Communes. Il a reçu un mail de l'intercommunalité indiquant que les communes n'ont plus ce droit. Or, selon lui les communes auraient dû délibérer en conseil municipal afin d'acter la reprise de ce droit par l'intercommunalité.

Monsieur GIRARD précise que la commune de Bretteville-du-Grand-Caux a fait parvenir trois questions avant cette séance. Il reviendra vers la commune ultérieurement avec des éléments afin de répondre aux questions du droit de préemption urbain, de la GEPU ainsi que de la révision du PLUi.

Monsieur RIVOALLAN souhaite revenir sur le droit de préemption urbain et notamment, la question posée par Madame GUEROULT en conférence des Maires. Il convient d'apporter une réponse car le procès-verbal est à approuver.

Monsieur REMOND dit qu'il était secrétaire de séance mais n'a pas signé le procès-verbal. Dans le pacte de gouvernance, il est noté que le procès-verbal peut être voté à une autre séance.

Monsieur RIVOALLAN indique qu'il a lu attentivement le procès-verbal car il était absent au dernier conseil et se pose des questions sur la délibération des ressources humaines portant sur le poste de chargé de communication. Il demande si la principale intéressée a été informée de ce changement préalablement à la délibération.

Madame MIUS explique que si on parle bien de la même personne, elle est en arrêt de travail et il est donc compliqué de la contacter. La personne en question ne gère pas que la communication et a d'autres missions. Le poste délibéré est exclusivement que sur la communication.

Monsieur RIVOALLAN demande le temps de travail correspondant.

Madame MIUS répond que le poste créé est sur 35 heures. Il y avait une apprentie qui a quitté la collectivité au mois d'août et qui était au service communication et qui n'a pas été remplacée.

Monsieur RIVOALLAN s'interroge également sur les autres missions de la première personne indiquée. Quel est le pourcentage de la part « communication » ?

Madame MIUS dit que la communication représentait entre 10 et 20% de son temps de travail.

Monsieur RIVOALLAN demande si le poste de chargé de communication intègre ces 10 à 20 %.

La réponse est oui.

Monsieur le Président procède au vote. Le procès-verbal du conseil du 09 février 2023 est adopté à la majorité : 41 voix pour et une voix contre de M. REMOND Franck.

L'ordre du jour est le suivant :

TRANSPORTS SCOLAIRES :

- Autorisation de signature de la convention portant délégation de compétence en matière de transport public de personnes à vocation principalement scolaire – Région Normandie ;

RESSOURCES HUMAINES :

- Délibération relative au remboursement au réel des frais de repas exposé dans le cadre d'un déplacement pour les besoins du service ;
- Délibération fixant le taux de promotion de grade ;
- Délibération portant sur la mise à jour du tableau des effectifs suite à des avancements de grade ;

FINANCES :

- Débat d'orientation budgétaire ;

PROJET DE CONSTRUCTION :

- Réalisation d'un Pôle multimodal à Goderville ;

JEUNESSE :

- Autorisation de signature de l'avenant newrest pour la fourniture des repas pour les accueils de loisirs sans hébergement ;

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

- Cession d'une parcelle de terrain à la SCI Tonilou (SARL Déchamps Robert) ;

TOURISME :

- Autorisation pour le Président à signer la convention avec Seine-Maritime Attractivité pour la mise en place du dispositif chambre d'hôtes référence ;

CULTURE :

- Demande de subvention pour la réalisation du 8eme festival Marionnettes n'caux ;
- Tarification des animations culturelles et touristiques organisées par la Communauté de Communes Campagne de Caux ;
- Autorisation de candidature au label 100% EAC (éducations artistique et culturelle) ;
- Autorisation de candidature à l'appel à projets babil dans le cadre du CTEJ Campagne de Caux ;

MOBILITE :

- Délibération instaurant le « forfait mobilités durables » au profit des agents publics de la collectivité ;

EAU ET ASSAINISSEMENT :

- Remboursement vidange fosse septique ;



TRANSPORTS SCOLAIRES :

1- Autorisation de signature de la convention portant délégation de compétence en matière de transport public de personnes à vocation principalement scolaire – Région Normandie

Après lecture de la délibération,

Monsieur GOUPIL a une question concernant l'emplacement de la commune de Tocqueville-les-murs, près du canton de Fauville-en-Caux. Des enfants de sa commune vont au collège sur Fauville-en-Caux. Il demande si la participation financière de Campagne de Caux peut être appliquée pour ces enfants.

Monsieur REMOND intervient en indiquant qu'il est noté dans la délibération « pour les collégiens domiciliés sur le territoire de Campagne de Caux et quelle que soit leur affectation ».

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de délégation de compétence en matière de transport public de personnes à vocation principalement scolaire ainsi que les documents relatifs à cette affaire et d'accepter la prise en charge de 50% du coût des transports scolaires pour les collégiens domiciliés sur le territoire de Campagne de Caux et quelle que soit leur affectation, soit :

	Tarifs régionaux à compter de la rentrée prochaine	Participation financière de Campagne de Caux
Collège - Abonnement scolaire routier (quotient familial jusqu'à 500 €)	65 €	50 %, soit 32,50 €
Collège - Abonnement scolaire routier (quotient familial au-delà)	130 €	50 %, soit 65 €

RESSOURCES HUMAINES :

2- Délibération relative au remboursement au réel des frais de repas exposé dans le cadre d'un déplacement pour les besoins du service

Après lecture de la délibération,

Monsieur GIRARD explique qu'actuellement les agents sont remboursés d'une manière forfaitaire à hauteur de 17,50 € par repas. Lors du dernier et premier Comité Social et Territorial (CST), un avis favorable a été émis afin de passer au remboursement aux frais réels dans la limite de 17,50 €.

Monsieur QUESADA demande les avantages et les inconvénients pour les agents.

Monsieur GIRARD dit qu'actuellement un agent était remboursé de 17,50 € pour un sandwich de 4,50 €. Avec cette délibération, l'agent sera remboursé de 4,50 €.

Monsieur JEZEQUEL indique que les agents présents au CST étaient d'accord.

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide d'instaurer un remboursement au réel des frais de repas exposés à l'occasion des déplacements professionnels en dehors de la résidence administrative et de la résidence familiale, dans la limite du plafond prévu pour le remboursement forfaitaire.

3- Délibération fixant le taux de promotion de grade

Après lecture de la délibération,

Les lignes directrices de gestion obligatoires depuis 2021 n'ont pas été mises en œuvre pour la Communauté de Communes et le CIAS. Pendant deux ans, 2021 et 2022, les agents n'ont pas bénéficié de cet avancement de grade.

A titre exceptionnel pour cette année, il est proposé d'utiliser le taux de promotion interne à 100%. Il serait possible de l'utiliser à moins. Sept agents sont concernés.

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide de fixer le taux de promotion d'avancement de grade à 100% pour les différents cadres d'emplois, d'inscrire au budget les crédits correspondants et de charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prendra effet le 1^{er} avril 2023, ainsi que de signer tout acte en découlant.

4- Délibération portant sur la mise à jour du tableau des effectifs suite à des avancements de grade

Après lecture de la délibération,

Il est précisé qu'il s'agit de transposer le nombre de poste d'une colonne à une autre et que cela n'agit pas sur le nombre total de postes.

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide d'adopter la modification du tableau des emplois proposée ci-dessous et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ETAT DU PERSONNEL PERMANENT

GRADE OU EMPLOIS	NB DE POSTE PAR CATÉGORIE	EMPLOIS BUDGÉTAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGÉTAIRES EN ETP		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS CONTRA CTUELS	TOTAL
Administrative	22	20	2	22	12,80	5,90	18,70
Attaché	1		1	1		0,90	0,9
Attaché principal	1	1		1	1,00		1,00
Rédacteur	2	2		2	1,00	1,00	2,00
Rédacteur principal 1ère cl	4	3	1	4	2,80	1,00	3,8
Adjoint administratif	10	10		10	5,00	3,00	8,00
Adjoint administratif principal 1ère cl	3	3		3	1,00		1,00
Adjoint administratif principal 2ème cl	1	1		1	2,00		2,00
Animation	2	2	0	2		2	2
Animateur	2	2		2		2,00	2,00
Médico-social	2	2	0	2	2		2
Educateur jeunes enfants	1	1		1	1,00		1,00
Educateur jeunes enfants 1ère cl	1	1		1	1,00		1,00
Sportive	4	4	0	4	2	1	3
Educateur APS	2	2		2		1,00	1,00

Educateur APS principal 2ème cl	1	1		1	1,00		1,00
Educateur APS principal 1ère cl	1	1		1	1,00		1,00
Technique	29	25	4	29	16,60	7,00	23,6
Ingénieur							
Technicien	2	2		2			
Technicien principal 1ère cl	2	2		2	2,00		2,00
Technicien principal 2ème cl	4	4		4	1,00	2,00	3,00
Adjoint technique	15	12	3	15	8,00	5,00	13,00
Adjoint technique principal 1ère cl	5	4	1	5	4,60		4,60
Adjoint technique principal 2ème cl	1	1		1	1,00		1,00
Total général	59	53	6	59	32,40	16,90	49,30

FINANCES :

5- Débat d'orientation budgétaire

Après lecture de la délibération,

Madame GEULIN remercie les services pour le travail conséquent réalisé pour ce rapport d'orientation budgétaire (ROB).

Elle explique qu'il s'agit d'une première version brute car les comptes de gestion ne sont pas arrêtés et les comptes administratifs pas réalisés. Le ROB est mentionné dans le pacte de gouvernance de la Communauté de Communes. En revanche, il n'y a pas de commune de plus de 3500 habitants sur le territoire. De ce fait, le ROB n'est pas une obligation légale. Ici, la mise en place de ce ROB permet de faire un état des lieux de la situation financière et de réaliser une projection sur les futurs investissements.

Sur ce rapport, sont notifiées les demandes des services soumises lors des commissions d'arbitrages budgétaires.

Présentation du contexte national et international.

Présentation du contexte législatif.

Présentation du résumé du ROB.

Monsieur REMOND demande quels élus ont été associés lors des arbitrages.

Madame GEULIN répond que les vice-présidents et les services étaient présents.

Monsieur BLONDEL déplore que la commission Finances ne se soit pas réunie pour l'élaboration de ce document. Le document mentionne la GEPU alors que 17 communes ont demandé le retrait de cette compétence à la Communauté de Communes. Il a l'impression de ne pas être écouté en tant qu'élu car le ROB mentionne des éléments qui n'ont pas été débattus.

Madame GEULIN dit qu'il s'agit d'un document brut et non définitif. Concernant la commission Finances, la Communauté de Communes est en attente d'éléments de la trésorerie et notamment d'écritures d'ajustement de 2022. Il y a également eu beaucoup de réunions en très peu de temps et donc pas la possibilité de caler une commission Finances. La commission Finances se réunira avant le vote du budget.

Monsieur RIVOALLAN abonde dans le sens de Monsieur BLONDEL. Le DOB est obligatoire dans le pacte de gouvernance. Dans sa commune, il en a réalisé un le mois dernier. Le débat d'orientation budgétaire est un outil mais il convient d'organiser un débat d'orientation de politique générale. Monsieur GIRARD, dans son discours après son élection, a donné l'orientation politique générale et depuis, il n'y a pas eu de nouvelles orientations données. Avant ce débat d'orientation budgétaire, il aurait fallu un débat d'orientation de

politique générale mais cela est trop tard. Il demande d'en organiser un avant le vote des budgets afin de comprendre la position des élus. Les avis des élus pourraient surprendre la gouvernance. Ce débat de politique générale est prévu par la loi. Il peut être demandé de l'ajouter à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire avant le vote du budget. Par ailleurs, Monsieur RIVOALLAN juge inconcevable que la commission Finances ne se saisisse pas d'un document qui ne tient pas compte des recommandations faites en conférence des Maires et en commissions. Les concitoyens ont beaucoup de questions lors des conseils municipaux. Il ajoute qu'un dixième au moins des membres du conseil communautaire, peuvent demander la tenue d'un débat portant sur la politique générale de la communauté de communes, à un prochain conseil. Monsieur GIRARD répond qu'il ne sera pas nécessaire de faire voter la tenue d'un tel débat car il a prévu de le réaliser.

Monsieur RIVOALLAN demande la confirmation à M. le Président de la tenue prochaine d'un débat d'orientation de politique générale avant le vote du budget.

Monsieur le Président confirme qu'un débat d'orientation de politique générale se tiendra et essaiera que cela se fasse avant le vote du budget mais le timing est un peu serré.

Monsieur RIVOALLAN précise que ce n'est pas une question de timing.

Monsieur GIRARD essaiera de réaliser ce débat avant le vote du budget.

Mme GEULIN reprend la parole et indique que ce ROB a le mérite de lister les besoins des services. C'est important.

Monsieur RIVOALLAN ne souhaite pas que ses propos soient mal interprétés par les services car il est conscient du travail effectué. Il veut parler de la dotation de solidarité communautaire mentionnée en page 10 du ROB. Or, la conjoncture actuelle fait qu'il faut être vigilant. Il convient d'en parler en commission Finances.

Madame GEULIN précise de nouveau que le document présenté est une orientation, rien n'est figé. Ce document ne demande qu'à être peaufiné.

Monsieur REMOND dit qu'il n'est pas possible de se permettre de ne pas voter le budget deux années de suite. Il convient de rassurer nos partenaires, les services de l'Etat, de la Région et du Département. Une question subsiste : Comment travailler sereinement les uns avec les autres ? Il ajoute que ce document n'a pas pu être réalisé avant car l'effectif de la Communauté de Communes était réduit. Il félicite et remercie les agents qui ont œuvré pour présenter ce rapport d'orientations budgétaires. En revanche, il ne comprend pas que le calendrier ne permette pas de réaliser un débat d'orientation de politique générale et indique que les élus peuvent se libérer le matin, le midi, l'après-midi et pas uniquement le soir.

Il ajoute que les élus de la commission rudologie ne comprennent pas à quoi ils sont associés. S'agit-il d'une chambre d'enregistrement ? Il est important de travailler ensemble sur un projet.

Concernant la commission GEPU, le sujet est le même. Cela est quasiment clos en conférence des Maires. Il convient d'avoir un objectif commun.

Monsieur RIVOALLAN abonde désormais dans le sens de Monsieur REMOND. Les élus ont rencontré ce jour la caisse des dépôts et des consignations. L'idée est de rassurer les partenaires. La caisse des dépôts a évoqué avoir eu contact avec Mme MIUS mais ne pas être revenue vers la Communauté de Communes depuis un an car la situation où se trouve l'intercommunalité est peu rassurante. Le contact à la caisse des dépôts a gardé un bon souvenir de Mme MIUS. Par ailleurs, si les projets se font chacun de son côté, ne serait-il pas judicieux de voir avec eux pour un partenariat sachant qu'ils sont le partenaire par excellence des collectivités. Il propose une intervention de la Banque des Territoires auprès de l'ensemble du conseil communautaire.

Madame GEULIN indique que la dotation de solidarité communautaire est une proposition faite.

Monsieur BASILLE demande pourquoi dans un débat d'orientation tel que présenté, il y ait des comparaisons par rapport à un budget prévisionnel de 2022 et non aux réalisations.

Madame GEULIN dit que les réalisations ne sont pas encore arrêtées car des écritures de régularisation sont encore en cours avec la trésorerie. La comparaison se fait du budget primitif 2022 au budget primitif 2023.

Monsieur BASILLE répond qu'en partant du budget de l'année d'avant, il risque d'avoir des écarts entre le BP 2022 et le réel 2022.

Madame GEULIN précise qu'il y a une idée du compte administratif mais les chiffres ne sont pas validés par le trésor public. Les comptes de gestion n'ont pas été transmis à la Communauté de Communes.

Madame MIUS intervient sur le réalisé 2022 qui est à prendre avec beaucoup de précautions. Il est difficile de préparer un budget 2023 par rapport au réalisé 2022 car dans le réalisé 2022, il a été question de payer des reliquats de factures qui dataient de 2021. Un certain nombre de choses a été régularisé en termes de dépenses. Cela aurait dû être pris sur le budget 2021 mais en réalité, ces factures ont été payées sur le budget 2022. La comparaison entre budgets primitifs n'est pas idéale mais la comparaison d'un budget primitif 2023 sur un budget réalisé en 2022 serait aussi compliquée.

Monsieur BASILLE dit qu'il faut retravailler le budget réel 2022 en enlevant les éléments payés pour 2021. Parler d'orientations par rapport à une prévision datant d'il y a un an et demi est compliqué.

Madame MIUS pense qu'il n'y a pas de bonne méthode car il y a eu beaucoup de choses à régulariser.

Monsieur BASILLE ajoute qu'il y en a. Il faut voir ce qu'il s'est réellement passé sur 2022.

Madame GEULIN rappelle qu'il n'y avait aucune obligation de présenter ce rapport lors du conseil et qu'il a le mérite d'exister.

Monsieur REMOND demande si les recettes concernant la taxe d'aménagement des zones d'activités sont prises en compte.

Monsieur GIRARD n'en a pas connaissance.

Monsieur BLONDEL demande si la taxe d'aménagement sur les parkings est une obligation. « Il est proposé une somme de 2500 € au 1^{er} janvier 2023, puis 3000 € au 1^{er} janvier 2024. A ce jour les communes et EPCI auraient la possibilité de fixer ce forfait jusqu'à 5000 €. » Est-ce adopté par la communauté ?

Dans un second temps, il parle de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique qui serait de 7,2 %. Ici, il est proposé une augmentation de 4% alors que trois emplois sont créés. Il conviendrait d'augmenter de 7,2%.

Enfin, il demande l'ajout de crédits pour pouvoir procéder à la révision du PLUi qui avait été annoncée préalablement. Pour rappel, le PLUi avait été voté sous réserve d'une révision prochaine.

Monsieur GIRARD en prend note.

Monsieur REMOND pense qu'il aurait été judicieux de réaliser un brainworking afin de voir comment se situe Campagne de Caux par rapport aux autres intercommunalités. Cela avait été fait par un bureau d'études, il y a quelques années. Cela permet de voir notamment par rapport à l'endettement qui est proche de 0, combien de collectivités en Seine-Maritime sont aussi peu endettées.

Concernant la dotation de solidarité communautaire, s'agit-il d'un rééquilibrage par rapport au critère de richesse ? Qu'est-il prévu par rapport à cela ? Il n'y a pas d'explication sur les chiffres. La clé de répartition ne serait pas forcément au nombre d'habitants ?

Monsieur GIRARD va proposer les critères qui seront approuvés par les conseillers communautaires. Il est temps d'aller aider les communes qui en ont le plus besoin. Les critères de droit commun s'appliqueront, qui représenteront au moins 35% de la répartition du montant total. D'autres critères, telle que la CAF ou autre, peuvent être proposés. Cela sera un sujet de commission ou de conférence des Maires.

Monsieur REMOND souhaite connaître le nombre de conférence des Maires car elles sont limitées par la législation en vigueur.

Monsieur GIRARD dit que la conférence des Maires est un moment où tout le monde peut s'exprimer. Les échanges doivent être constructifs afin d'amener des décisions collégiales.

La gouvernance proposera les critères d'attribution de la dotation de solidarité communautaire aux élus communautaires.

Monsieur REMOND s'interroge sur la clé de répartition budgétaire sur des travaux liés aux bâtiments communautaires qui n'apparaît pas. Il répond aux propos de M. QUESADA lors du dernier conseil par rapport à l'extension du RAM et le nombre d'agents à l'intérieur. Il rappelle que des vestiaires étaient prévus dans le but du passage en régie de la collecte. Une clé de répartition était en vigueur.

Madame MIUS tente de répondre à la question mais Monsieur REMOND dit qu'il s'adresse aux élus.

Monsieur GIRARD s'appuie sur les services.

Monsieur REMOND reproche au Président de ne pas répondre aux questionnements depuis plusieurs mois.

Monsieur GIRARD ne recevra pas individuellement Monsieur REMOND. Il estime que les questions posées sont très intéressantes et que par conséquent, les réponses doivent être publiques.

Monsieur NIEPCERON intervient en indiquant que l'habitude chez les Présidents est de ne pas recevoir les personnes qui ont des interrogations. En effet, il n'arrivait pas à rencontrer Monsieur REMOND quand il était président. Il s'étonne d'entendre que des locaux étaient prévus pour la régie. Il se souvient qu'il était question de construire un bâtiment afin de garer les véhicules de collecte, pas plus.

Monsieur REMOND répond qu'il s'agit d'un bâtiment dédié au Pôle Environnement. Il ajoute qu'une réunion a eu lieu avec le sous-préfet concernant le CRTE. Il y a eu plusieurs délibérations communautaires actées afin de classer les priorités des projets communaux et communautaires. Depuis, il n'y a pas eu d'échange et de débat en conseil. De plus, la dernière réunion CRTE a été expéditive et a présenté des projets qui n'étaient pas vus en conseil. D'autres n'ont pas été présentés mais qui sont aujourd'hui dans le ROB. Il parle notamment du terrain synthétique.

Enfin, il souhaite connaître l'avancée des dossiers de demandes de subventions en investissement. Les recettes ont-elles été perçues ?

Mme GEULIN indique que le budget n'est pas fait, que ce qui est mentionné sur le ROB sont des propositions. Monsieur QUESADA se souvient d'une conférence des Maires à Saussezemare-en-Caux où il a été demandé de flécher les projets à finaliser et ceux à abandonner. Ici, tout est fléché.

Monsieur GIRARD précise qu'effectivement il avait été abordé trois sujets :

- Le centre aquatique : tout le monde était d'accord pour le mettre en standby
- Le pôle social et culturel et le pôle multimodal : tout le monde était d'accord pour continuer.

Monsieur QUESADA pense qu'il est bien d'échanger en conférence des maires mais qu'il faut également le faire en conseil communautaire.

Monsieur GIRARD dit qu'il ne faut pas dire que le budget ne sera pas équilibré car pour le moment, il ne s'agit que du ROB. Le ROB est une présentation de toutes les demandes qui ont été faites et il est important que tous les conseillers communautaires sachent quelles sont les demandes des vice-présidents et des services. Madame GEULIN précise que dans un second temps, il y aura des arbitrages car tout ne rentrera pas dans le budget.

Monsieur MABIRE souhaite savoir si les demandes de subventions ont été faites concernant les réfections de voirie.

Il est répondu que oui.

Monsieur REMOND demande quand ces demandes ont été votées en conseil communautaire. Le sous-préfet a indiqué en réunion à Montivilliers, que les collectivités ne pouvaient demander que trois subventions DETR. Quels dossiers ont été ciblés ? Où en sommes-nous ? Où allons-nous ?

Monsieur RIVOALLAN constate qu'il n'y a pas de réponse.

Madame GEULIN dit que la demande de subvention pour les voiries a été actée en décembre 2022 lors de la délibération de lancement du marché public.

Monsieur REMOND répond qu'il ne sait toujours pas quels sont les prochains dossiers DETR. A combien de demandes de dossiers DETR en sommes-nous pour 2023 ?

Madame GEULIN répond que trois dossiers ont été déposés.

Monsieur GIRARD précise qu'il s'agit de la voirie, de la microfolie et du pôle multimodal.

Monsieur BLONDEL s'interroge sur les recettes du budget eau qui laissent apparaître un excédent de 40 000 euros par an.

Monsieur FLEURY explique que sur les achats d'eau, il y a des reliquats des autres années car pendant trois ans, la Communauté de Communes n'a pas payé les autres intercommunalités.

Madame GEULIN évoque la perte de la subvention DSIL d'un montant de 333 432€ concernant le transfert Bréauté/Vattetot. En effet, les travaux ont été commencés avant l'accord de la subvention.

Monsieur FLEURY était très étonné mais après explications, il s'avère que les services de la Communauté de Communes ont appris, après avoir lancé le marché, qu'ils pouvaient prétendre à une subvention. Les services ont tout de même essayé de demander la subvention qui leur a été refusée du fait du commencement des travaux.

Monsieur NIEPCERON explique que dans le prévisionnel du transfert des syndicats Bretteville/St Maclou, cette subvention n'était pas comprise dedans. Cela aurait pu être un plus mais cela ne peut pas être un moins.

Il souhaite répondre à Monsieur REMOND concernant les subventions voiries et confirme qu'elles ont été demandées, cela est dans les tableaux.

Monsieur FLEURY précise que sur les dépenses en investissement, l'hygiénisation des boues s'est arrêtée. Monsieur NIPCERON regrette que les demandes concernant l'amende de 178 000 € n'aient pas été faites en amont.

Monsieur GIRARD explique que le terrain de la future station d'épuration va être acheté par la Communauté de Communes. Le rendez-vous avec le notaire sera pris très prochainement. Cela permettra de se sortir de cette astreinte qui coûte cher à l'intercommunalité.

Monsieur REMOND pose une question concernant l'extension de la zone d'activités Bretteville/Goderville. Ne faut-il pas ouvrir un budget annexe sachant que le budget hôtel d'entreprises ne devait pas perdurer ? Des dépenses devraient être fléchées vers le budget général et d'autres sur les budgets annexes. Le budget hôtel d'entreprises est un peu fourre-tout.

De plus, des travaux ont lieu, en ce moment, sur cette zone d'activités Bretteville/Goderville, s'agit-il de travaux communaux ou intercommunaux ?

Monsieur REMOND revient sur le personnel du budget général. En effet, quatre communes qui étaient en règlement national d'urbanisme sont passées en gestion direct par le service instructeur de Campagne de Caux. Est-on suffisamment doté en personnel pour assurer ce service ? Il s'agit de faire une prospective.

Monsieur GOUPIL ne peut pas faire de construction car il n'a pas de terrain.

Madame GEULIN dit que pour le moment, il s'agit des premières demandes d'autorisation des sols depuis le PLUi. Il y en a peu.

Monsieur GIRARD répond que les statistiques ne bougent pas pour le moment.

Monsieur REMOND souhaite regarder comment cela évolue. Est-ce que tout est bien articulé ? Les recettes sont-elles bien identifiées pour les actes d'urbanisme car il s'agit d'impôts qui rentrent. Il ne sent pas la dynamique du territoire. Comme le dit, M. BLONDEL, faut-il faire des réunions PLUi afin de fixer des objectifs d'autorisation des droits du sol au regard de ce qu'il est possible de faire en fonction des communes ?

Des questions par écrit ont été soumises avant la séance :

Monsieur QUESADA :

- Mme GEULIN précise que concernant les contrats de maintenance, il a été inscrit 220 000 €. Cela concerne les contrats avec la CRAM pour les installations de chauffage dans les équipements communautaires : crèche, piscine, gymnase et la résidence autonomie. Le coût en 2022 était de 183 000 €. Une partie de la somme concerne les contrôles des extincteurs (2 800 €), des ascenseurs (3 900 €), la maintenance des bornes informatiques de l'EFS (12 700 €), du site internet et des logiciels (14 000 €), les contrôles des défibrillateurs et des portes automatiques de l'EFS (5 000 €). Pour un total de 212 000 €.
- La plantation d'arbres sera réalisée dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) – opération Normandie Haies qui a été validé par le conseil communautaire. Tous les ans, la Communauté de Communes doit planter un certain nombre d'arbres. En 2023, 7758 arbres seront plantés.
- Remise en état de la piscine : travaux à réaliser suite au contrôle fait par VERITAS. La conclusion du rapport reprend des poteaux à changer et des soudures de la structure métallique à réaliser. Sans travaux, la piscine fermera.

Monsieur QUESADA dit qu'il faut réaliser un cahier des charges et des contrôles complémentaires.

Monsieur GIRARD prend le sujet au sérieux et a déjà fermé la piscine pour raisons de sécurité.

Monsieur QUESADA peut se rendre disponible pour les services de la Communauté de Communes afin d'apporter son savoir-faire.

Monsieur ROSE répond qu'il est le bienvenu.

Monsieur CARLIERE dit que les pieds ne se sont pas abîmés en trois jours et il a maintenant l'explication de la non-ouverture du toit.

- Mme GEULIN explique que le montant des « autres réseaux » pour 155 000 € du pôle multimodal vient s'ajouter au coût du pôle déjà exposé.

Monsieur GIRARD demande s'il y a d'autres questions.

Monsieur REMOND s'interroge sur la prospective financière et souhaite voir comment elle pourrait être prise en compte dans les budgets. Il est proposé d'instaurer la dotation de solidarité communautaire mais aucune réflexion n'a été menée sur les taux d'imposition.

Monsieur BLONDEL précise qu'il n'y a pas d'augmentation du foncier bâti ou non bâti mais que les bases augmentent de 3,5 %.

Monsieur RIVOALLAN demande de nouveau un débat de politique générale avant le vote des budgets.

Madame GEULIN précise qu'il faut d'abord obtenir les comptes de gestion. Puis, il convient aux vice-présidents de se positionner par rapport aux demandes des services. A l'issue, une commission finances sera organisée en amont du conseil communautaire.

A la suite de diverses interrogations, Monsieur NIEPCERON prend la parole afin d'expliquer qu'en commission rudologie et en conférence des Maires, une augmentation de la REOM de 9% a été évoquée. Il convient d'en discuter de nouveau en fonction des éléments du trésor public. Le souhait n'est pas d'abandonner la plateforme d'Annouville-Vilmesnil. La restructuration de la déchetterie n'aura pas lieu comme cela a été voté il y a 5 ans. En revanche, une mise aux normes est nécessaire. Une nouvelle étude pourra être lancée. Il rappelle qu'une subvention pour la restructuration de la déchetterie a été accordée au titre de la DSIL. Cette subvention va devoir être abandonnée suite à la décision des élus.

Madame SCHUFT trouve cela dommage de bloquer de l'argent qui aurait pu être redistribuer pour les projets des communes. Cela les a pénalisées.

Madame GEULIN explique qu'une demande va être réalisée pour obtenir cette subvention dans le cadre des travaux de la plateforme d'Annouville-Vilmesnil et de la déchetterie, hors restructuration totale afin de ne pas perdre totalement cette subvention.

Monsieur REMOND dit que globalement il n'y aura pas d'augmentation d'impôts alors que la REOM connaîtra une augmentation de 9% et interroge Monsieur FLEURY sur l'augmentation de l'eau.

Monsieur GIRARD dit que c'est une estimation.

Monsieur FLEURY répond qu'il s'agit d'harmoniser le tarif eau sur tout le territoire.

Monsieur QUESADA revient sur la question souvent posée par Monsieur BLONDEL concernant le renouvellement de la chaussée et des canalisations. Il pense que les travaux de voirie sont très bien subventionnés. Il faut arriver à avoir un réseau routier qui tienne dans le temps bien que le réseau ne soit pas mauvais.

Monsieur MOIZAN indique que si on augmente les crédits pour ces travaux de voirie, il faudra aller chercher l'argent ailleurs, sur d'autres services. Il s'agit de trouver l'argent quelque part.

Monsieur REMOND revient sur les projets et notamment le terrain synthétique et la répartition qui avait été abordée mais pas totalement finalisée. Il pourrait être envisagé de mettre les 200 000 euros de la dotation de solidarité communautaire au profit du terrain synthétique et ainsi de la somme demandée aux communes. Ce projet a un rayonnement intercommunal.

De plus, les petites communes n'ont quasiment pas de déclaration d'urbanisme. Il propose l'instauration d'une taxe d'aménagement intercommunale de 0.2 % ou 0.5% pour ces zones. Il s'agit d'une solidarité communautaire et cela permettrait des investissements.

Monsieur NIEPCERON dit qu'en clair, il s'agit de remettre en place de nouveaux impôts.

Monsieur GIRARD pense que c'est une bonne chose. En revanche, la dotation de solidarité communautaire a l'avantage d'aller directement dans le budget fonctionnement ce qui peut être positif pour une petite commune. Dans une période où les charges augmentent, il est bien d'aider les communes dans les frais de fonctionnement. Il s'agit d'un long débat. Il estime que la dotation de solidarité communautaire est une chose ponctuelle à réaliser.

Monsieur REMOND ajoute que les communes ont reçu une partie de la taxe d'aménagement qui va à la commune et au département. Pour la Communauté de Communes, il y a des investissements. Le terrain synthétique est d'intérêt communautaire. Il s'agit de justifier les choix.

Monsieur GIRARD revient sur la période particulière et même singulière, actuelle. La petite augmentation des taux d'imposition peut être sensible pour certaines communes d'où sa position de ne pas augmenter. Il s'agit d'un débat à avoir.

Monsieur RIVOALLAN intervient pour dire que l'échange actuel fait partie du débat d'orientation de politique générale.

Monsieur GIRARD ajoute que si la gouvernance avait pu travailler trois, quatre mois plus tôt, ce débat aurait déjà eu lieu.

Monsieur REMOND dit qu'on ne parle pas que d'un budget. Il reste trois ans de mandat. Il convient de connaître la direction à prendre car s'il ne se passe rien en termes de perspectives sur les dix ans à venir, aucun projet ne pourra sortir. En effet, un projet peut mettre dix ans à voir le jour.

Monsieur GIRARD répond qu'il a d'abord fallu régler un tas de problèmes. La situation était un peu compliquée depuis mai/juin 2022. Il ajoute que tout n'a pas été fait et que cela peut être vu comme de la lenteur. Il préfère parfois être lent ou faire du surplace plutôt que d'aller dans une mauvaise direction. En effet, il faut du temps pour progresser. Il est reproché à Monsieur GIRARD de ne pas avoir de vision. Or, il a repris le mandat en cours. Pour concrétiser de réels projets, il faut un mandat, voire deux. Il faut laisser du temps à la gouvernance.

Monsieur REMOND ajoute que Monsieur GIRARD ne fera que ce mandat.

Monsieur GIRARD dit que Monsieur REMOND raconte cela à tout le monde mais que c'est faux. Il n'est pas dans la démagogie de penser à la réélection et n'est pas un autocrate et privilégie les décisions collégiales. Il prend les projets existants et essaie de voir ce qui peut se faire pour le pôle multimodal, le pôle social et culturel.

Monsieur GOUPIL tient à remercier la gouvernance pour la réalisation d'un rapport d'orientation budgétaire. Cela a permis d'ouvrir des discussions. Le travail réalisé a été conséquent. Auparavant, il n'y avait pas de prévisionnel.

Monsieur GIRARD reproche le fait d'être dans le clanique à chaque action réalisée. Il lui est reproché de ne pas penser au futur. Or, à chaque conseil, les élus reviennent sur le passé. Il faut sortir des polémiques stériles. Actuellement, cela est déplorable.

Monsieur REMOND demande à Monsieur GIRARD de montrer l'exemple. Il a sollicité Monsieur GIRARD, deux fois en un an et il n'a pas eu de réponse.

Monsieur GIRARD ajoute qu'il faut être constructif.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif aux budgets primitifs de la Communauté de Communes Campagne de Caux de l'exercice 2023, sur la base du rapport d'orientation budgétaire joint à la délibération.

Départ de Madame DHERVILLEZ Pascale à 20h12 donne pouvoir à Monsieur MALO Jean-Claude.

PROJET DE CONSTRUCTION :

6- Réalisation d'un Pôle multimodal à Goderville

Après lecture de la délibération,

Monsieur BLONDEL demande si le prix du parking sera au prorata du nombre d'habitants par commune.

Monsieur GIRARD considère ce projet comme un instrument communautaire car le parking sera utilisé par tous.

Monsieur CARLIERE refait le centre-bourg de sa commune et ne demande rien à la Communauté de Communes. Par rapport à ce qui est dit, les commerces n'ont pas que des clients Godervillais. Quand il est question de la Gare de Bréauté, les bus n'ont pas d'inscription « Goderville » mais sont pour tout le territoire.

Monsieur LEVESQUE dit que les habitants d'Annouville-Vilmesnil ne passeront pas par Goderville pour aller à Bréauté.

Monsieur CARLIERE répond que les Godervillais vont à la Gare de Bréauté en voiture. Il ajoute que 420 000 euros ont été donnés par la Région pour réaliser un pôle multimodal, notamment pour les vélos, les piétons, les conducteurs, pour le covoiturage. Les places de parking du centre-bourg sont pour le territoire et pas uniquement pour les Godervillais.

Monsieur LEVESQUE veut penser à toutes les autres communes et parle des arrêts de cars.

Monsieur CARLIERE dit que les arrêts ont été implantés dans le bourg par la Région Normandie.

Monsieur MOIZAN précise que le projet du pôle multimodal n'émanait pas de la Commune de Goderville et interpelle Monsieur REMOND à ce sujet.

Monsieur REMOND indique que la délibération actuelle ne fait pas ressortir l'intérêt intercommunal mais uniquement l'intérêt communal. Il n'a pas fait naître ce projet comme tel. Il s'agit d'une vision intercommunale sur les trente ans à venir en rentrant dans les politiques régionales. Ce projet est inscrit dans le PLUi, dans le CRTE, partout. Le sens de cette délibération mène à penser qu'il s'agit de réaliser la place de Goderville.

Monsieur GIRARD dit que c'est une interprétation.

Monsieur QUESADA a une question concernant les aides adressées aux communes, notamment avec les fonds de concours. Il prend l'exemple du terrain synthétique qui coûtera 262 000 € et dont il payera 17 € par habitant alors que les joueurs de son territoire n'en profiteront pas. Puis, parle du pôle multimodal et demande ce que peuvent obtenir les petites communes en contrepartie.

Monsieur GIRARD dit que la dotation de solidarité communautaire si elle est votée, sera attribuée jusqu'à la fin du mandat.

Monsieur REMOND répond que ce qui aurait été intéressant dans le débat d'orientation de politique générale, c'est d'aller sur un pacte fiscal et financier.

Il est demandé de procéder au vote.

Monsieur QUESADA ne peut pas donner, sans recevoir.

Monsieur MOIZAN parle du cabinet médical qui bénéficie à tous alors qu'il a été acheté par la commune.

Monsieur GIRARD dit que la question va se poser ainsi : le pôle multimodal est-il un équipement communautaire ou non ?

Monsieur REMOND demande où sera stocké le matériel qui est actuellement dans le bâtiment ancienne voirie. Il y a-t-il des arrangements avec Goderville pour stocker dans leurs locaux ? Cela ne figure pas dans la délibération.

Monsieur GIRARD ne peut pas répondre à cela pour le moment.

Monsieur REMOND attendait une délibération communale mentionnant l'engagement du stockage du matériel de la Communauté de Communes dans le local communal.

Monsieur CARLIERE indique que ce qui avait été convenu avec Monsieur REMOND reste de mise malgré le changement de président. Le matériel pourra être entreposé dans les ateliers de Goderville, peut-être gratuitement.

Monsieur RIVOALLAN a une question pour Monsieur CARLIERE. Lors de la présentation des trois projets en conférence des maires, il avait été écarté le projet piscine pour plusieurs raisons. Le pôle social et culturel n'est plus mentionné nul part. Il indique faire attention aux mots utilisés car ils sont enregistrés. Dans la délibération, il n'y a rien de « séxy ». Cela ne donne pas envie aux petites communes. Il aimerait que Monsieur CARLIERE le fasse rêver.

Monsieur NIEPCERON soutient Monsieur CARLIERE sur ses propos sauf pour la partie vélo qui reste dangereuse.

Monsieur JEZEQUEL souligne qu'il faut voir le projet du pôle multimodal dans les années à venir. Des projets de véloroute se mettent en place. Les axes Bréauté-Goderville-Fécamp vont évoluer. La Région est prête à financer en grande partie ce projet. Il est compliqué de dire non maintenant.

Monsieur REMOND ajoute que le pôle multimodal de Goderville est inscrit dans la dynamique régionale au même titre que Cherbourg. Il faut aller un peu plus loin sur le partenariat Goderville/Campagne de Caux et

déterminer, comme pour la rue st jacques à l'appui de plans, une clé de répartition. Elle est à réajuster pour donner un peu plus d'intérêt communautaire à ce projet.

Monsieur NIEPCERON fait confiance à la Communauté de Communes, notamment pour les fonds de concours tout en maintenant ce projet. L'intercommunalité n'a pas la compétence parking sauf pour celui de la Gare de Bréauté. Le rôle de Campagne de Caux est de participer à la réorganisation de la ville centre. Beaucoup d'habitants viennent sur Goderville pour faire leurs courses, covoiturer, aller chez le médecin.

Monsieur JEZEQUEL dit qu'un plan de mobilité simplifié va être mis en place. Cela va permettre de voir quels sont les besoins en termes de covoiturage, ... Le pôle multimodal en fera partie.

Monsieur GIRARD ajoute que le covoiturage est inévitable. Il était question d'une vision à long terme. Ici, c'est le cas.

Monsieur BLONDEL est prêt à voter pour, s'il y a un retour dans toutes les communes.

Monsieur JEZEQUEL rappelle que la subvention de la Région va être perdue à force d'attendre.

Monsieur RIVOALLAN souhaite une réécriture de la délibération comme déjà demandé auparavant dans le cadre du droit de préemption.

Monsieur DUBOCAGE demande à Monsieur JEZEQUEL s'il sera proposé un service de transport jusqu'au pôle multimodal.

Monsieur JEZEQUEL dit que cela fait partie des réflexions déjà menées.

Monsieur QUESADA demande de reporter la délibération au prochain conseil en proposant une solution pour les autres communes.

Le Conseil communautaire décide de reporter cette délibération.

Départ de Monsieur DELAMARE Pascal à 20h58, remplacé par Monsieur BLONDEL Jacques.

JEUNESSE :

7- Autorisation de signature de l'avenant newrest pour la fourniture des repas pour les accueils de loisirs sans hébergement

Après lecture de la délibération,

Monsieur GIRARD explique que depuis 2010, newrest a réalisé des augmentations à hauteur de 28%, soit 2,8 % par an environ.

Monsieur FLEURY intervient sur le groupe NEWREST. Il a rencontré le directeur de la cuisine centrale pour le SIVOS. Le repas du SIVOS est à 2.55 € et NEWREST propose une augmentation de 6,11 %, même augmentation que la Communauté de Communes qui paye déjà 3.21 € le repas. La clause « imprévue » du marché est actuellement utilisée pour faire valoir les marchés déficitaires. Or, aucune explication n'a pu être apportée au SIVOS concernant ce sujet.

Monsieur JEZEQUEL précise qu'en septembre, il y a aura une augmentation automatique.

Monsieur NIEPCERON ajoute que la cantine du regroupement scolaire de Vattetot-sous-Beaumont est à 2.72 €.

Madame GEULIN a refusé l'augmentation de fin d'année et pour le moment, elle a gardé les tarifs de l'année dernière.

A la majorité des suffrages exprimés, 22 voix pour, 2 abstentions de Messieurs REMOND Franck et VAUCHEL Benoit et 18 voix contre de Messieurs GOUPIL Gervais, DROGUET Jean-Pierre, GERON Michel, RIVOALLAN Pierre, LEVESQUE Jérôme, LEMESLE Michel, SOLINAS Christian, ROSE Marc, FLEURY David, MOIZAN Gérard, NIEPCERON Hervé, JEZEQUEL David, GIRARD Serge et Mesdames LELIEVRE Linda, GEULIN Isabelle, MAESEN Lydie, LESAUVAGE Huguette, MURARI-BOZEC Marie-Claude

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°4 proposé par NEWREST, avec une date d'effet au 08 février 2023.

Monsieur GIRARD annonce que prochainement, les votes se dérouleront par boîtier afin d'éviter les erreurs.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

8- Cession d'une parcelle de terrain à la SCI Tonilou (SARL Déchamps Robert)

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide d'approuver la cession de la parcelle E447 d'une superficie de 2120 m² à la SCI Tonilou au prix de 20 € HT le m², soit un montant de 42 400 € HT et d'autoriser le Président à signer tout document permettant la réalisation de cette cession.

Monsieur MALO Jean-Claude interroge Monsieur DUBOCAGE sur les aménagements demandés par les sociétés de la zone.

Monsieur DUBOCAGE répond qu'une rencontre a eu lieu à l'automne dernier avec le nouveau responsable de CSTP qui envisageait d'acquérir la parcelle voisine sans décision concrète. En décembre, M. DECHAMPS a sollicité la Communauté de Communes en indiquant ces intentions.

Concernant la parcelle voisine, il s'agit d'un autre sujet.

TOURISME :

9- Autorisation pour le Président à signer la convention avec Seine-Maritime Attractivité pour la mise en place du dispositif chambre d'hôtes référence

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide de déléguer à SEINE-MARITIME ATTRACTIVITE la mise en place du dispositif Chambre d'Hôtes Référence, d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec SEINE-MARITIME ATTRACTIVITE et tout document relatif à cette affaire.

CULTURE :

10- Demande de subvention pour la réalisation du 8eme festival Marionnettes n'caux

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide d'autoriser la réalisation de ce festival, l'inscription des dépenses dans le budget de l'année et à solliciter le Conseil Départemental ainsi que tout autre organisme compétent, afin de recevoir des subventions au taux le plus élevé possible et à signer tous les documents correspondants.

11- Tarification des animations culturelles et touristiques organisées par la Communauté de Communes Campagne de Caux

Après lecture de la délibération,

Il est demandé de changer l'intitulé du Pass « élus » en Pass « Elus de la Commission Culture, Animation, Evènementiel ».

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide d'approuver les tarifs suivants :

- Billet 13 ans et plus : 6 euros
- Billet 1 à 12 ans : 4 euros
- Billet moins de 1 ans : Gratuit
- Pass « Elus de la Commission Culture, Animation, Evènementiel » : Gratuit

Et d'autoriser le Président à inscrire les sommes au budget et à signer tout document relatif à cette affaire.

12- Autorisation de candidature au label 100% EAC (éducatifs artistiques et culturels)

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide d'approuver la candidature au label 100% EAC et d'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

13- Autorisation de candidature à l'appel à projets Babil dans le cadre du CTEJ Campagne de Caux

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide d'approuver la candidature à l'appel à projet Babil, programme de résidence d'artiste en faveur de l'éveil artistique et culturel des 0-3 ans 2023 et d'autoriser le président à signer tout document relatif à cette affaire.

MOBILITE :

14- Délibération instaurant le « forfait mobilités durables » au profit des agents publics de la collectivité

Après lecture de la délibération,

Monsieur JEZEQUEL dit que les agents présents au comité social et territoriale ont indiqué que cela pouvait être un moyen de franchir le pas.

Monsieur NIEPCERON craint pour la sécurité des agents sur la départementale.

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide d'instaurer le « forfait mobilités durables » selon les modalités présentées dans la délibération, le versement du « forfait mobilités durables » aura lieu en une seule fraction l'année suivant celle au titre de laquelle le droit est ouvert, et interviendra sur le mois de janvier, d'inscrire cela au budget les crédits correspondants ainsi que de charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prendra effet le 1^{er} janvier 2023, et de signer tout acte en découlant.

EAU ET ASSAINISSEMENT :

15- Remboursement vidange fosse septique

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide de rembourser Mme BARBEROT, domiciliée 899 bis rue de la forge, 76110 AUBERVILLE-LA-RENAULT, pour cette prestation à hauteur de 285,56 € TTC (deux-cent-quatre-vingt-cinq euros et cinquante-six centimes).

Questions diverses :

Aucune question diverse n'intervient.

Monsieur le Président remercie l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

La Secrétaire de séance
Mme COZIC Bernadette



Le Président
M. GIRARD Serge

**Communauté de Communes
Campagne de Caux
52 Impasse du Lin
76110 GODERVILLE**



